



## Octroi et suivi des prêts

Le 29 mai 2020, l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) a publié sa version finale sur l'octroi et suivi des prêts qui entreront en vigueur le 30 juin 2021.

Les lignes directrices de l'ABE sont très détaillées et d'une grande portée, et les banques ont très peu de temps pour mettre en œuvre les changements nécessaires.

Elles sont une des réponses les plus proactives à ce jour au plan d'action du Conseil européen pour réduire les prêts non performants.

Ces orientations envisagent également des exigences spécifiques d'introduction progressive jusqu'au 30 juin 2024 pour combler les lacunes en matière de données pour le monitoring des engagements de crédit déjà existants.

Même s'il faut attendre la décision de l'ACPR de se conformer ou non à ces orientations pour acter leur entrée en vigueur effective, KPMG Monaco recommande d'en prendre connaissance dans les meilleurs délais et de commencer dès que possible le *gap analysis* et l'élaboration d'un plan de mesures correctives.

# 1. Points principaux à retenir

## Gouvernance et contrôle interne

- ✓ Les cadres de gouvernance et de contrôle interne pour les processus d'octroi de crédit et de prise de décision devraient s'appuyer sur les exigences des lignes directrices de l'ABE sur la gouvernance interne,
- ✓ Les lignes directrices mettent particulièrement l'accent sur le rôle de la deuxième ligne de défense dans le cadre d'une gestion du risque de crédit et de contrôle interne.

L'appétit pour le risque de crédit, la stratégie de gestion du risque de crédit et la politique globale en matière de risque de crédit devraient être alignés avec le cadre général d'appétit au risque.

L'appétit pour le risque de crédit devrait tenir compte des perspectives *top-down* et *bottom-up*, toutes deux soutenues par un processus budgétaire.

## Origination des prêts

- ✓ Les orientations définissent le type et l'étendue de l'information à recueillir pour les emprunteurs, y compris la nécessité de vérifier l'authenticité des données et d'évaluer la plausibilité de toutes les informations fournies par l'emprunteur.
- ✓ Une série de critères minimaux d'octroi de crédit est définie.

## Rémunération

Ces orientations fournissent des précisions sur la rémunération, y compris la nécessité de politiques et de pratiques de rémunération pour le personnel participant à l'octroi des crédits, l'administration et le suivi des crédits afin de promouvoir une croissance prudente des crédits avec une prise de risque appropriée.

## La solvabilité des emprunteurs

- ✓ Les exigences relatives à l'évaluation de la solvabilité des différents types d'emprunteurs et des différents types de prêts, avant de conclure un nouveau contrat de prêt ou de modifier un contrat existant sont précisées.

- ✓ La nécessité d'une analyse de sensibilité, reflétant les scénarios négatifs potentiels à l'avenir est mise en avant.

## Cadre de tarification

- ✓ Les établissements doivent établir un cadre de tarification exhaustif relatif aux prêts, conforme à leur appétit au risque et à leurs stratégies commerciales et tenant compte de la perspective de la rentabilité.
- ✓ La tarification des prêts doit tenir compte des coûts liés au capital interne, au financement, à l'administration, au risque de crédit et à tout autre coût réel associé au prêt.

## Politiques et procédures relatives au risque de crédit

- ✓ L'accent est mis sur la minimisation du risque de fraude interne ou externe dans le processus d'octroi de crédit et sur le fait que les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme sont bien compris et traités.
- ✓ Nécessité d'une définition claire des opérations à effet de levier ainsi que de l'appétit pour le risque et de la stratégie des établissements dans ce domaine.
- ✓ Des spécifications sur l'innovation technologique pour l'octroi de crédit sont fournies. L'organe de direction devrait également comprendre comment l'innovation technologique est utilisée et comment elle influe sur l'octroi de crédit.

Il est exigé des établissements d'intégrer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans leurs politiques et d'élaborer des politiques et des procédures spécifiques en matière de prêts verts pour l'octroi et le suivi de ces engagements, le cas échéant.

## Évaluation des garanties

Outre l'évaluation des garanties immobilières, les lignes directrices prévoient des exigences spécifiques pour l'évaluation des garanties mobilières, notamment :

- ✓ À évaluer par un évaluateur qualifié indépendant ou à l'aide de modèles statistiques avancés appropriés ;

- ✓ Avoir une rotation limitée dans le temps des évaluateurs pour les cas où de telles évaluations individuelles sont nécessaires au départ ;
- ✓ Disposer de processus et de systèmes informatiques adéquats, ainsi que de données précises et suffisantes pour l'évaluation statistique.

## Le cadre de suivi du risque de crédit

- ✓ Devrait permettre la collecte et la compilation automatique de données sur le risque de crédit sans délai et avec une interface manuelle limitée.
- ✓ Devrait permettre une vue d'ensemble unique, cohérente et complète du client.
- ✓ Devrait permettre le suivi du processus de prise de décision de l'octroi de crédit et de la remontée de l'information, et inclure les indicateurs clés de risque nécessaires au niveau du type d'actif ou du portefeuille.
- ✓ L'accent est mis en particulier sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'alerte (EWI), y compris les niveaux de déclenchement définis avec des procédures de remontée d'information assignées et des responsabilités attribuées en termes de suivi des actions.
- ✓ Doit permettre la production de données granulaires sur les risques, y compris pour les besoins des reportings prudentiels et statistiques, des stress tests et de la gestion de crise.

## 2. Les chantiers à lancer

Nous considérons à ce stade que les banques devront lancer à minima les chantiers suivants dans le cadre de ces lignes directrices :

- ✓ Identifier et corriger les gaps dans leurs politiques et procédures actuelles par rapport à ces lignes directrices ;
- ✓ Cartographier les informations qui doivent être collectées dès l'origine, identifier les données qui ne le sont pas actuellement et prendre les dispositions nécessaires pour qu'elles le soient à partir du 30 juin 2021 ;
- ✓ Identifier, développer et maintenir des indicateurs d'alerte et de risques qualitatifs et quantitatifs ;
- ✓ Etablir un cadre complet pour la tarification des prêts, y compris le coût du capital, le coût du financement, le coût du risque de crédit, les coûts d'administration et tout autre coût réel associé au prêt ;
- ✓ Identifier tous les aspects des infrastructures technologiques qui peuvent rendre difficile la mise en conformité avec ces lignes directrices et mettre en place un plan d'action pour remédier à ces faiblesses ;
- ✓ Etablir un système de monitoring complet et un modèle de "trois lignes de défense" tel que décrit dans les lignes directrices ;
- ✓ Mettre à jour le cadre de reporting interne conformément aux exigences des lignes directrices.



Auteur



**Sabina Debussy**

Directrice Service Advisory

[sdebussy@kpmg.mc](mailto:sdebussy@kpmg.mc)

# Contactez-nous

**Bettina Ragazzoni**

Associé

[bragazzoni@kpmg.mc](mailto:bragazzoni@kpmg.mc)

**André Garino**

Associé

[agarino@kpmg.mc](mailto:agarino@kpmg.mc)

**Bernard Squecco**

Associé

[bsquecco@kpmg.mc](mailto:bsquecco@kpmg.mc)

**Tony Guillemot**

Associé

[tguillemot@kpmg.mc](mailto:tguillemot@kpmg.mc)

**Stéphane Garino**

Associé

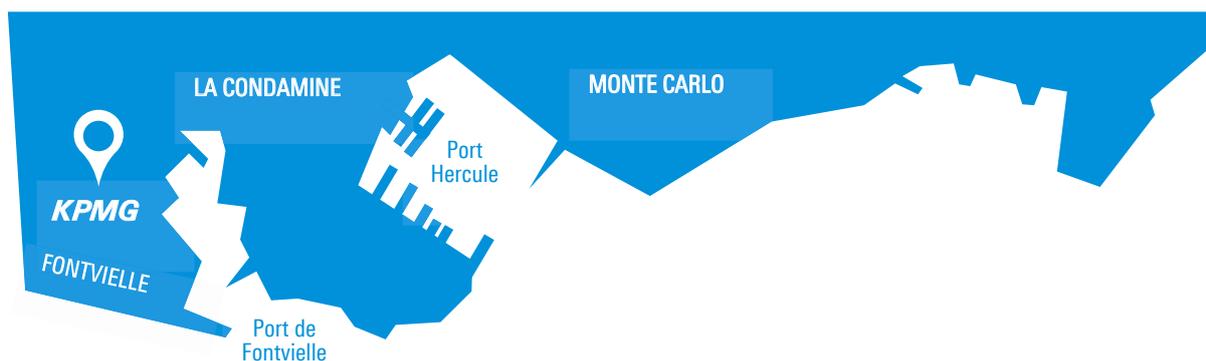
[sgarino@kpmg.mc](mailto:sgarino@kpmg.mc)

**Gérard de Gregori**

Associé

[gdegregori@kpmg.mc](mailto:gdegregori@kpmg.mc)

[2, rue de la Lùjerneteta - "Athos Palace" - 98000, Monaco](#)



[+377 97 777 700](tel:+37797777700)



<http://www.kpmg.mc/>



[mc-contact@kpmg.mc](mailto:mc-contact@kpmg.mc)



[@kpmg-monaco](#)



[@KPMGMonaco](#)



[@KPMG Monaco](#)